

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 1 (1928)

Heft: 6

Artikel: Notre enquête

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-118892>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans ce domaine des résultats merveilleux. Pourquoi ne peut-on de même améliorer l'esprit qui règne dans ces petites communautés d'êtres humains réunis par le hasard? Faut-il, en désespoir de cause, se contenter d'écrire sur chaque porte ce dicton: «A chacun de s'arranger avec son voisin»!

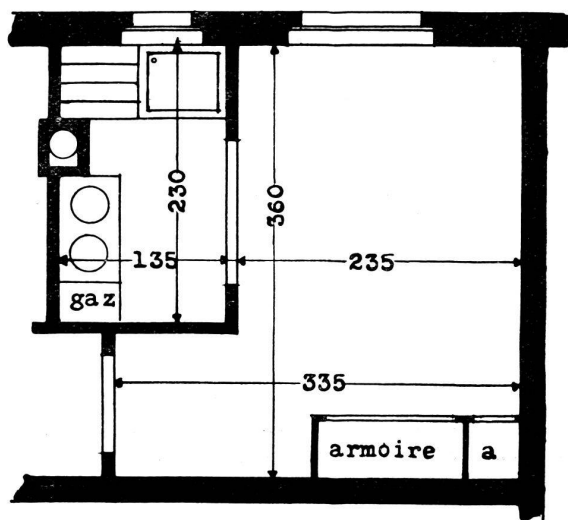
Nous soumettons ce thème à l'examen de nos lecteurs. Et puisse l'un ou l'autre d'entre eux nous indiquer bientôt les moyens de développer chez les habitants d'une cité coopérative l'esprit de bonne harmonie et de solidarité qui devraient y régner sans réserves.

Notre enquête

En contribution à notre enquête sur les cuisines modernes, Monsieur Francis Reverdin, ingénieur, nous communique les lignes suivantes:

L'Association coopérative immobilière, qui existe à Genève depuis 1867 et a construit plus de 100 maisons familiales, a utilisé en 1921 les subsides et prêts de la confédération et du Canton, pour deux groupes de maisons jumelles, à la Servette, chemin privé du Bois-Gentil.

Dans ces immeubles la question de la cuisine a été spécialement étudiée, et résolue de la façon suivante, en réunissant dans une même pièce le laboratoire et la salle commune.



Cuisine et chambre commune.

Les appareils de la cuisine fourneau à charbon, fourneau à gaz, évier et égouttoir sont réunis dans une partie de la pièce, séparée de l'autre par une cloison percée d'une large ouverture, que l'on peut fermer avec un rideau. Entre cette ouverture et le plafond il y a un bandeau de 50 c., de hauteur, qui empêche les vapeurs de se répandre dans la salle. Le vide de l'étage est de 2 m. 60.

La partie réservée au laboratoire est dallée, le reste de la pièce est planchéié. Les murs des deux locaux sont enduits au ciment, et vernis à l'huile. Les pièces sont largement éclairées, la salle par une fenêtre de 1 m. de largeur, le laboratoire par une plus petite, au dessus même de l'évier et de l'égouttoir. La ventilation du laboratoire est assurée par un conduit contigu au canal de fumée, qui le réchauffe, et réunis dans un même bâti.

Ces dispositions permettent l'évacuation des vapeurs et des odeurs, et la pièce commune est agréablement habitable, pour y prendre les repas et y garder les enfants, sous l'oeil de la maman. Les habitants se louent fort de ces installations.

Nouvelles des Sociétés

Section Romande de l'U. S. A. L.

Notre huitième rapport annuel ne relatera pas d'événements très importants dans la vie de notre société. Sans que de nouveaux champs se soient ouverts à son activité, on a

constaté que celle-ci s'est exercée continuellement et efficacement aussi, tout particulièrement sur un point: le problème de la petite habitation citadine qui est loin d'être résolu lorsqu'on l'envisage au point de vue économique. Le logement de l'ouvrier, et particulièrement celui des familles nombreuses, dont on remarque d'autant plus l'insuffisance dans nos villes que celles-ci se développent et se modernisent, reste, question épineuse et brûlante, à l'ordre du jour. Car, en l'abondant, on se rend compte que le problème ne peut être résolu simplement économiquement par les moyens dont disposent les associations d'intérêt commun sous toutes leurs formes philanthropiques, mutuelles, coopératives, mais qu'il s'agit avant tout d'un problème social, au sens le plus large du mot, qui relève de la politique urbaine, de nos municipalités et, par elles, de l'Etat. Et l'on conçoit que, sur ce terrain, il se complique de facteurs étrangers au données techniques, hygiéniques et financières qui préoccupent déjà suffisamment les spécialistes.

A vrai dire, jamais la question de l'amélioration du logement ne s'est posée avec plus d'ampleur, de pressante actualité que depuis que l'énorme effort accompli ces dernières années pour combler le déficit causé par la guerre dans l'indispensable provision de logement que doivent offrir nos villes, a laissé dépourvue une partie de la population, partie restreinte si l'on veut, mais par cela même trop impuissante, en son infortune, et d'autant plus digne de susciter un intérêt simplement humain.

Le mal dont tous ont subi les atteintes, en un temps de crise, règne encore à l'état endémiques dans les recoins obscurs et les bas-fonds de nos villes. Peut-être moins étendue, l'action exercée par une société comme la nôtre gagnera, en se concentrant sur ce point, en profondeur, en pressante utilité humaine et, aussi, en durée.

C'est toujours avec la même foi en sa mission que notre section peut faire appel à l'appui moral et matériel, à la collaboration de tous ses membres.

Notre assemblée générale a eu lieu à Genève le 18 juin 1927.

Dans son rapport d'ouverture notre Président a signalé avec satisfaction l'adhésion de nouveaux membres, entre autres:

- la Municipalité de Lausanne,
- l'association «Pro Familia»,
- la Société pour l'Amélioration du Logement de Genève.

Nous saisissons cette occasion de remercier, non seulement la Municipalité de Lausanne, mais toutes les autorités communales et cantonales, les associations d'intérêt public, membres de notre Section, de l'appui, du concours précieux qu'elles lui apportent.

L'avis de la Section romande U. S. A. L. était au 31 décembre 1926 de fr. 3220.28.

Le nombre des membres était de 86. Nous sommes heureux de constater qu'il s'est accru au cours de cette année; il est actuellement de 95.

Nous espérons que cet effectif ira toujours croissant.

Le comité en charge a été élu pour une nouvelle période statutaire de deux ans.

M. Freymond, président de la Section romande, a fait un exposé fort intéressant de la question toujours très discutée, du subventionnement de la construction et de l'amélioration des logements. On sait que la tentative faite pour introduire dans la législation fédérale contre la tuberculose un article ayant trait à l'amélioration du logement a échoué. M. Freymond a signalé le système de l'assurance-crédit qui peut faciliter l'obtention de prêts hypothécaires. Un autre moyen est le cautionnement mutuel de tous les groupements qui ont un but commun. L'exemple a été donné par les sociétés coopératives d'habitation de Bâle.

Les statistiques concernant l'effectif et les conditions du marché des logements dans les villes, dont M. Camille Martin avait signalé l'importance l'année dernière, ont encore une fois fait l'objet d'une discussion très nourrie.

Notre comité, en abordant cette tâche, s'est rendu compte de sa complexité. Au point de vue de la demande, on ne saurait considérer seulement le nombre absolu de logements disponibles, mais aussi leur prix, leur état sanitaire. Les